



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

Le Courrier de la Houve et du Pays Boulageois

La lettre d'information de votre Communauté de Communes

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal : Dernière
ligne droite

► Page 3

RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine à 1€ : Mise en place
de la tarification sociale sur le
territoire

► Page 4 et 5

PARENTALITÉ

De nouveaux services
disponibles sur le territoire

► Page 6 et 7

DU CÔTÉ DES COMMUNES ET DES ENTREPRISES

► Page 8



Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois



www.houvepaysboulageois.fr



Panneau Pocket

CC de la Houve et du Pays Boulageois

SOMMAIRE

URBANISME _____ 3

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Dernière ligne droite

RESTAURATION SCOLAIRE ____ 4

La cantine à 1€ : Mise en place de la tarification sociale sur le territoire

PARENTALITÉ _____ 6

De nouveaux services disponibles sur le territoire

DU CÔTÉ DES COMMUNES ET DES ENTREPRISES _____ 8



Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois
N° 10 - Décembre 2022

Directeur de la publication : Jean-Michel BRUN
Conception - Rédaction : Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Impression : A2DV numérique - 57190 Florange
Crédits photos / Images : CCHPB - Aguram - Commune de Niedervisse - Freepik.com - Flaticon.com - Relais Petite Enfance - Maison de la Parentalité
Tirage : 11 500 exemplaires
N° ISSN en cours - Dépôt légal à parution

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Depuis la parution du dernier journal de la Communauté de Communes, l'actualité a pris un nouveau virage : le réchauffement climatique a occupé le champ médiatique de l'été ; la crise énergétique est au cœur des conversations de l'automne.

Difficile dans un contexte aussi évolutif d'adapter les politiques publiques et d'apporter des réponses qui réagissent à la soudaineté et à l'intensité des événements qui nous affectent.

En se lançant dès 2018 dans la rédaction d'un plan climat-air-énergie, la CCHPB a agi par anticipation et a ciblé les actions, innovantes pour certaines, qui peuvent contribuer, à notre modeste échelle, aux efforts que nos sociétés devront consentir. On peut citer l'autonomie énergétique dont bénéficie la piscine communautaire grâce à la chaleur produite par l'unité de méthanisation de Boulay. La mise en service au printemps des lignes de covoiturage spontané sur les trajets Boulay-Metz et Boulay-Bouzonville apporte une solution appréciée lorsque l'essence se fait rare ou lorsque son prix explose. Des bornes de recharge pour les véhicules électriques seront prochainement accessibles à Boulay et Falck.

Depuis trois ans déjà, les élus et les acteurs économiques de nos communes travaillent à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette démarche volontariste nous place dans une situation très favorable pour décliner nos projets d'aménagement et de développement dans le respect des règles toujours plus strictes de limitation de la consommation foncière.

Au quotidien, la CCHPB demeure une collectivité attentive aux besoins de ses habitants et des familles. Je vous invite à découvrir dans ce numéro les services de la parentalité, une offre unique au succès croissant. Depuis la rentrée, plus de 200 enfants supplémentaires de notre territoire découvrent la cantine communautaire avec la généralisation du dispositif « cantine à 1€ ».

Soyons convaincus que la ruralité n'est pas un obstacle à l'égalité des territoires.

Je vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean-Michel BRUN
Président de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

URBANISME



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Après avoir débattu du projet d'aménagement et de développement durable en conseil communautaire au printemps, les élus de la CCHPB travaillent maintenant sur le cœur du document, à savoir la définition des zonages d'urbanisation et le règlement écrit des constructions.

La réalisation du règlement du PLUi est en cours

Depuis la rentrée de septembre 2022, les élus des 37 communes travaillent pour réaliser le règlement du PLUi.

Le règlement est le document central du plan puisqu'il comporte :

- Une partie graphique qui propose un découpage à la parcelle de tout le territoire en définissant de grands types de zones avec des règles spécifiques.
- Une partie écrite qui va définir un règlement des constructions, spécifique à la CCHPB, qui devra être respecté pour toute construction ou projet d'aménagement. La volonté des élus est de proposer un règlement facile à comprendre et à utiliser par tous les habitants.

Zoom sur les zones :

Il existe 4 grands types de zones (découpées ensuite en secteurs homogènes) dans un PLUi :

- **Les zones naturelles (N)**, où la construction est interdite sauf exception
- **Les zones agricoles (A)**, où la construction est interdite sauf exception et pour l'activité agricole
- **Les zones urbaines (U)**, déjà construites
- **Les zones à urbaniser (1AU ou 2AU)**, qui seront les zones où les communes pourront développer des zones d'habitat, d'équipement public ou d'activité

La concertation avec le public : vous avez la parole

Les modalités de concertation avec le public, détaillées dans nos précédents numéros, sont à retrouver sur notre site internet : www.houvepaysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/urbanisme/concertation-plui

- 14/11/2022 • Première réunion publique organisée à Boulay
- 2023 • 5 autres réunions seront réalisées en 2023 pour vous informer de l'état d'avancement du projet
- 1^{er} semestre 2024 • Enquête publique obligatoire qui présentera le projet finalisé et intégral



Une question sur le PLUi ?
Envoyez-nous un mail à plui@cchpb.net



CANTINE À 1€ : MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION

SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois propose la cantine à 1€ pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier à tarif préférentiel d'un repas équilibré par jour.

Le dispositif « Cantine à 1€ »

En France, de nombreux parents éprouvent des difficultés à inscrire leurs enfants à la cantine du fait des prix des repas.

Afin de lutter contre la précarité alimentaire, l'intercommunalité a adopté la mise en place de cette tarification solidaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.



Les objectifs :



Redonner du **pouvoir d'achat aux familles** ayant de faibles revenus



Apporter des **bénéfices nutritionnels** en servant aux enfants des repas complets constitués en partie de produits locaux et bio afin de favoriser la concentration et le bon déroulement des apprentissages



Permettre à tous les élèves de **profiter d'un moment créateur de lien social**

Une action mutualisée

En charge de la confection et de la livraison des repas, la Communauté de Communes renforce son partenariat avec ses communes membres concernant la restauration scolaire. L'intercommunalité a assuré la gestion administrative afin que les communes puissent mettre en place la tarification sociale au sein de leur cantine scolaire.

Une grande majorité d'entre-elles ont adhéré à ce dispositif :

Boulay, Condé-Northen, Coume, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Volmerange-lès-Boulay, le groupement scolaire de Tromborn, Château-Rouge, Voelfling-lès-Bouzonville, Oberdorff et Brettnach et le groupement scolaire de Piblang et Burtoncourt.

La cuisine centrale intercommunale

Gérée par la CCHPB, la cuisine centrale prépare et livre des repas à l'ensemble des communes partenaires. L'équipe de cuisine, constituée de 9 personnes, et les élus travaillent ensemble à l'élaboration de menus de qualité tout en respectant les obligations de la loi EGALIM.

Désormais, plus de la moitié des denrées alimentaires servies dans les assiettes des enfants sont issues :

- De **l'agriculture biologique**
- De **produits bénéficiant de labels de qualité** (Haute Valeur Environnementale, Label Rouge...) ou d'indication de proximité (IGP, AOP...)
- De **produits locaux issus de filières courtes** (achetés directement au producteur ou à un groupement de producteurs)

Aujourd'hui, de nombreuses communes sollicitent la cuisine centrale car elles apprécient le savoir-faire de l'équipe de restauration et les produits utilisés pour la confection des plats.

Depuis septembre, les communes de Condé-Northen, Roupeldange et Téterchen font appel à leur service pour couvrir la quasi-totalité du territoire.



Point de livraison CCHPB

Autres communes

Les communes de la même couleur appartiennent à un regroupement scolaire

CHIFFRES CLÉS

+ 900

repas par jour
en période scolaire

+ 50%

de **produits issus de filières courtes ou de qualité** (produits bio, label rouge, AOP...)

2

tournées de livraison pour desservir 13 périscolaires livrés tous les jours pour les élèves de 31 des 37 communes de la CCHPB et **3 sites petite enfance**

51

semaines de fonctionnement par an (fermeture entre Noël et Nouvel An)





Relais Petite Enfance à Boulay

DE NOUVEAUX SERVICES

DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

La CCHPB agit depuis longtemps pour les familles et les enfants. L'occasion de vous présenter les principales structures et les nouveautés proposées.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

C'est un lieu d'information, de rencontre et d'échange destiné aux familles et aux professionnels de l'accueil des jeunes enfants du territoire.

Les animatrices du RPE renseignent gratuitement les parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil proposés sur le territoire. Elles les aident à trouver un assistant maternel et les guident dans leur rôle de parents employeurs si le choix de l'accueil individuel est retenu.



Relais Petite Enfance à Hargarten-aux-Mines

De plus, le RPE apporte une aide aux assistants maternels dans les démarches administratives et informe les candidats qui souhaitent exercer ce métier. Il les accompagne dans leur parcours de formation en continue et leur propose des animations collectives : des ateliers d'éveil pour les enfants et leur assistant maternel sont organisés, ainsi que des réunions et des conférences.

La Maison de la Parentalité

C'est un lieu de ressource et d'accompagnement dédié aux parents et à leurs enfants âgés de 0 à 25 ans ! Ce dispositif innovant en milieu rural est ouvert depuis 2017 à toutes les familles sans condition. Ce guichet unique permet à divers professionnels d'intervenir pour soutenir les familles dans leurs domaines respectifs en toute confidentialité.



Lieu d'Accueil Enfants-Parents à Boulay

Les permanences tenues dans le cadre de la Maison de la Parentalité :

- La médiation familiale et le Point Accueil - Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP) par l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle
- La Consultation Jeune Consommateur (CJC) par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA - Centre des Wads)
- La pause parents et le dispositif répit / inclusion par les PEP Lor'est
- La permanence d'information et les temps d'accueil de l'équipe professionnelle de la CCHPB

NOUVEAU : LE TEMPS D'ACCUEIL JEUX ENFANTS PARENTS (TAJEP) – DE 7 À 12 ANS

Depuis avril 2022, la Maison de la Parentalité organise un temps d'accueil « JEUX » destiné aux enfants âgés entre 7 et 12 ans les mercredis de 14h à 16h. Née à la demande des parents, cette initiative innovante permet de faire la transition entre la petite enfance et l'adolescence pour que tous les enfants du territoire puissent bénéficier d'un temps spécifique au sein de la Maison de la Parentalité.

C'est l'occasion de partager un moment privilégié de jeux en famille ou avec l'animatrice. En parallèle, les parents se réunissent autour d'outils d'intervention sur le thème de la parentalité pour évoquer leur quotidien en présence d'une professionnelle.

Un partenariat a été établi avec la « Ludotek » de Falck pour bénéficier d'une panoplie de jeux riches et variés. N'hésitez pas à en profiter !



03 87 37 20 24 | rpe.cchpb@asasbr.com

Maison de la petite enfance
22 rue Robert Schuman - 57220 BOULAY

Maison de la petite enfance
1 rue des Cèdres - 57550 HARGARTEN-AUX-MINES

Taties à toute heure

Cette initiative unique en Moselle assure la garde des enfants à leur domicile par des professionnels 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Ce service proposé par l'association Alys intervient en complément des modes de garde existants, lorsque les horaires ne correspondent pas aux horaires de travail des parents, lors d'une rupture soudaine du mode de garde, d'une reprise rapide d'un emploi ou d'une formation, le temps d'avoir une place en crèche ou chez une assistante maternelle... Il s'agit d'une solution personnalisée permettant à la fois de favoriser l'insertion professionnelle des parents et de respecter le rythme de l'enfant.

La participation financière de la CAF Moselle, du Département, et de la MSA Lorraine facilite l'accès à ce service en diminuant considérablement le coût horaire. D'autant plus que la Communauté de Communes verse une subvention qui permet ainsi aux familles de bénéficier du même tarif que celui pratiqué en crèche.

03 87 34 43 43
contact@alys.fr

Pour plus d'informations : www.alys.fr/familles/faire-garder-mon-enfant/a-domicile

07 67 79 72 03 | maisondelaparentalite@cchpb.net

Maison de la Parentalité
(Messenger privé)

Maison de la Parentalité
3 bis rue Robert Schuman
57220 BOULAY

Maison de la Parentalité
9 bis rue des Jardins
57550 FALCK

Lieu d'Accueil Enfants-Parents
3 Place de la Mairie
57220 PIBLANGE

Pour plus d'informations : www.houvepaysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/maison-de-la-parentalite

DU CÔTÉ DES COMMUNES ET DES ENTREPRISES

Signé le 14 décembre 2021, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), élaboré par l'intercommunalité avec ses communes membres, progresse dans le déploiement de ses actions. Il s'agit d'une feuille de route pour construire un projet de relance durable. La CCHPB y a inscrit 161 projets pour développer le cadre de vie des habitants du territoire. Zoom sur les actions déjà finalisées.

Niedervisse : Démolition d'un ancien corps de ferme



Avant la démolition

Situé au cœur du village, l'ancien corps de ferme datant d'après-guerre était fortement endommagé et menaçait la sécurité des passants. Suite à son acquisition par la mairie et à une étude indiquant

l'impossibilité de réhabiliter cette bâtisse, la commune a entrepris des travaux de démolition et de dépollution de juin à juillet 2022. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 20% par la Région Grand Est, 20% par le Département de la Moselle et 30% par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Actuellement, une étude est menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'Agence MATEC pour implanter sur ce terrain de 37 ares des logements collectifs et des maisons en bande, tout en créant un espace verdoyant en laissant une visibilité côté rue d'Obervisse.



Après la démolition

Roupeldange : Construction d'une aire de jeux et d'un atelier communal



De février à avril 2021, des travaux d'aménagement d'une aire de jeux au sein du village ont été entrepris par la municipalité. Le montant de ce projet s'est élevé à 43 400€ et a

bénéficié d'une participation financière de la Région Grand Est à hauteur de 10 800€ et d'une subvention DETR de 19 500€. Cet espace de loisirs longtemps souhaité par les habitants permet désormais aux jeunes enfants de s'amuser et aux adultes de pratiquer une activité sportive grâce à l'installation d'agrès et d'une table de ping-pong. La mairie de Roupeldange a également construit un atelier communal d'une superficie de 60 m² pour permettre de stocker son matériel. Le coût de ce bâtiment achevé en juin 2022 se chiffre à 47 000€ (soutenu à hauteur de 20 000€ par la Région Grand Est).

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Reconstruction des locaux de l'entreprise Laglasse

Spécialisée dans la fabrication de bois pour l'œnologie et de merrains, l'entreprise Laglasse, installée à Varize, a dû reconstruire de nouveaux locaux après l'incendie de 2020. Des travaux ont été réalisés de juillet 2020 à avril 2022, afin d'aménager des bureaux spacieux et de créer un espace de stockage indépendant ainsi qu'un bâtiment dédié à la torréfaction pour un coût total de 1 100 000€. La société a perçu 4 000€ de la CCHPB au titre du dispositif communautaire, 20 000€ par AMIE 57 dont 10 000€ de l'intercommunalité et 10 000€ du département. 300 000€ seront alloués pour la création de nouvelles activités (mobiliers urbains et produits paysagers) dans le cadre du Plan France Relance.



Inauguration des nouveaux locaux le 30/08/2022

La Petite Moselle : Un commerce multiservices

Ouverte le 21/08/2021, la Petite Moselle, tenue par Madame et Monsieur Mattner, est à la fois un néorestaurant qui propose chaque semaine un menu unique, un salon de thé et une épicerie de proximité. Ce lieu proposant des produits locaux et de première nécessité redynamise le village de Berviller-en-Moselle. De plus, la Petite Moselle détient le titre du 5^{ème} meilleur burger de France. Ce projet a reçu une subvention de 3 197,76€ par la CCHPB pour l'aménagement des locaux.

